



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 novembre 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 12 novembre 2019 à 19 h, sous la présidence du maire M. Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président de la Communauté maritime
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque quinze personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

CM1911-1376

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Richard Leblanc, appuyée par M. Gaétan Richard, il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 octobre 2019
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration
- 7.1.1 Projet de loi n° 40 relatif à l'organisation et à la gouvernance scolaire
- 7.1.2 Demande de renouvellement du statut de « zone touristique »



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 novembre 2019

- 7.2 Finances
- 7.3 Ressources humaines
- 7.4 Services techniques et des réseaux publics
- 7.5 Hygiène du milieu et sécurité publique
 - 7.5.1 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 362 – Vidange et transport des boues de fosses septiques sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.5.2 Autorisations de signature – Entente avec Éco Entreprises Québec et Recyc-Québec concernant un projet de collaboration pour la réalisation d'une étude concernant le recyclage aux Îles-de-la-Madeleine
 - 7.5.3 Autorisation de signature – Entente avec Hydro Québec relative à une demande de surplus d'actifs (Biens - Appareils de protection respiratoire)
- 7.6 Aménagement du territoire
- 7.7 Développement du milieu et des communications
- 7.8 Loisir, culture et vie communautaire
- 7.9 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
 - 7.9.1 Nomination à la Commission consultative sur les enjeux énergétiques (CCEE)
 - 7.9.2 Appui au projet de la RÉGIM et du CIRADD – Projet : Hubs de mobilité durable
 - 7.9.3 Appui au projet de la RÉGIM – Modernisation des outils de localisation/suivi/gestion des autobus en temps réels
- 7.10 Réglementation municipale
 - 7.10.1 Adoption du Règlement n° CM-2019-11 sur la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec
 - 7.10.2 Avis de motion – Règlement n° CM-2019-12 pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec (Projet 12 logements à Fatima)
 - 7.10.3 Dépôt du projet de règlement n° CM-2019-12 pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec (Projet de 12 logements à Fatima)
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 novembre 2019

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM1911-1377

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 octobre 2019

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 octobre 2019.

Sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM1911-1378

Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer

La liste des comptes à payer pour la période du 24 septembre au 26 octobre 2019 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 5 152 212,53 \$.

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil de la Communauté maritime en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

CM1911-1379

Projet de loi n° 40 relatif à l'organisation et à la gouvernance scolaire

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Îles est une organisation locale de premier plan, qui a rendu de précieux services aux gens des Îles en œuvrant pour le respect des principes d'accessibilité, d'égalité des chances et de répartition équitable des ressources;

CONSIDÉRANT QUE la communauté anglophone a été bien servie également par le modèle actuel;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 novembre 2019

- CONSIDÉRANT QUE dans notre contexte d'insularité, plusieurs générations de Madelinots ont mené des batailles dans le passé pour préserver l'autonomie de leur commission scolaire;
- CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 40 vient affaiblir les pouvoirs et les responsabilités de la commission scolaire;
- CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 40 pourrait créer des iniquités entre les écoles sur le territoire des Îles et favoriser des concurrences nuisibles entre elles;
- CONSIDÉRANT QUE les plus petites écoles se trouveraient fragilisées;
- CONSIDÉRANT QUE le projet de loi menace l'autonomie de notre commission scolaire puisque le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur se garde le privilège de fusionner des centres de services ou de centraliser sur le continent des services actuellement disponibles aux Îles;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que la Communauté maritime rappelle les particularités du contexte insulaire des Îles-de-la-Madeleine et réitère le rôle important de la commission scolaire sur notre territoire et la nécessaire autonomie de celle-ci;

que la Communauté maritime signifie, auprès du gouvernement du Québec, ses fortes inquiétudes sur les impacts du projet de loi n° 40 pour la collectivité des Îles.

CM1911-1380

Demande de renouvellement du statut de « zone touristique »

- CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux;
- CONSIDÉRANT QUE l'article 13 de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux prévoit que le ministre peut, sur demande d'une municipalité, autoriser pour une période qu'il détermine que le public soit admis en dehors des périodes légales d'admission dans les établissements commerciaux situés dans une zone touristique sur le territoire de cette municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE les Îles-de-la-Madeleine accueillent chaque année quelque 80 000 visiteurs concentrés plus particulièrement entre la période du 15 mai au 15 octobre, faisant de l'industrie touristique la deuxième en importance sur l'archipel;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 novembre 2019

CONSIDÉRANT QUE pour cette raison et afin d'assurer un service de qualité à ces visiteurs, il apparaît au conseil de la Communauté maritime nécessaire de demander une prolongation de la dispense prévue à l'article 13 de la Loi;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que demande officielle soit faite auprès du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec, pour que soit renouvelé le statut de « zone touristique » pour les Îles-de-la-Madeleine.

HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

CM1911-1381

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 362 – Vidange et transport des boues de fosses septiques sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le contrat de vidange et de transport des boues de fosses septiques arrivera à échéance à la fin de l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a procédé, en août dernier, à un appel d'offres public pour la fourniture d'un service de vidange et de transport des boues de fosses septiques sur tout le territoire de l'archipel;

CONSIDÉRANT QUE sur les deux offres reçues, c'est celle de Lavages industriels Vigneau inc. qui s'est avérée être la plus avantageuse pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par la Direction de l'hygiène du milieu à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine retienne la soumission déposée par Les Lavages industriels Vigneau inc. concernant le contrat relatif à la vidange et au transport des boues de fosses septiques en souscrivant au mode de vidange sélective des boues, aussi appelée système « Juggler ».

La durée de ce contrat est de quatre (4) ans et commence à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le directeur de l'hygiène du milieu, Thibaud Durbecq, est autorisé à signer tout document à cet effet.



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 novembre 2019

No. de résolution
ou annotation

CM1911-1382

Autorisations de signature – Entente avec Éco Entreprises Québec et Recyc-Québec concernant un projet de collaboration pour la réalisation d'une étude concernant le recyclage aux Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT la volonté d'Éco Entreprises Québec et de Recyc-Québec à collaborer avec la Communauté maritime pour améliorer la gestion des matières résiduelles aux Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT la volonté des trois institutions à signer une entente de collaboration établissant leurs engagements pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT la volonté de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine d'améliorer la gestion de ses matières résiduelles recyclables sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le directeur de l'hygiène du milieu, Thibaud Durbecq, à signer l'entente de collaboration entre Éco Entreprises Québec, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et Recyc-Québec pour la réalisation d'une étude portant sur la gestion des matières recyclables aux Îles-de-la-Madeleine.

CM1911-1383

Autorisation de signature – Entente avec Hydro Québec relative à une demande de surplus d'actifs (Biens - Appareils de protection respiratoire)

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a transmis une demande de surplus d'actifs à Hydro Québec dans le but d'obtenir des appareils de protection respiratoire et la confirmation positive reçue d'Hydro Québec à cette fin;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de conclure une entente avec Hydro Québec avant de prendre possession de ces équipements;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime désigne le directeur de la sécurité incendie, Joël Sauvé, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente relative à une demande de surplus d'actifs avec Hydro Québec.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 novembre 2019

SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS

CM1911-1384

Nomination à la Commission consultative sur les enjeux énergétiques (CCEE)

CONSIDÉRANT QUE la Commission consultative sur les enjeux énergétiques (CCEE) a le mandat, entre autres, d'agir à titre d'instance consultative du conseil en matière d'énergie et de développement de filières énergétiques, dont l'éolien, permettant ainsi à la Communauté maritime d'assumer un leadership dans ce domaine à l'intérieur de ses compétences d'aménagement et de développement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Commission est composée de représentants citoyens, que ces derniers sont nommés par la Communauté maritime, choisis pour leur expertise et ne représentent aucune organisation;

CONSIDÉRANT QUE sept (7) représentants doivent être nommés à cette Commission;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par Mme Christine Arseneault à participer aux travaux de la Commission;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

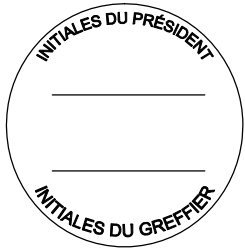
que le conseil de la Communauté maritime nomme Mme Christine Arseneault comme membre de la Commission consultative sur les enjeux énergétiques.

CM1911-1385

Appui au projet de la RÉGIM et du CIRADD – Projet : Hubs de mobilité durable

CONSIDÉRANT QUE la RÉGIM à titre de responsable du transport collectif sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine, en collaboration avec le Centre de recherche affilié au cégep de la Gaspésie et des Îles (CIRADD), désire mettre en place le projet intitulé : « Hubs de mobilité durable en GIM : Infrastructures pour le changement de pratiques en transport », lequel vise à réunir physiquement et virtuellement l'offre de mobilité durable en Gaspésie et aux Îles afin de la rendre plus accessible aux communautés;

CONSIDÉRANT QUE ce projet peut engendrer des retombées positives pour le territoire des Îles-de-la-Madeleine;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 novembre 2019

CONSIDÉRANT QUE le projet rejoint des objectifs de la Stratégie énergétique du territoire des Îles-de-la-Madeleine dont l'objectif est de favoriser le transport actif;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de confirmer à la RÉGIM la participation de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine au projet intitulé : « Hubs de mobilité durable en GIM : Infrastructures pour le changement de pratiques en transport » déposé au programme Climat municipalités phase 2, selon les modalités présentées, soit une participation en nature, ressources humaines et techniques pour une somme équivalente à 6 960 \$ sur trois (3) ans;

d'encourager la RÉGIM et le CIRADD à collaborer aux initiatives en cours et à venir de la Communauté maritime en matière de transport durable et de transition énergétique;

d'encourager la RÉGIM et le CIRADD à collaborer avec les acteurs locaux de l'archipel dans le cadre de ce projet, notamment pour la réalisation d'un plan de transport durable;

d'autoriser le directeur de l'ingénierie des TIC et des bâtiments, Jean A. Hubert, à signer tout document relatif à ce projet.

CM1911-1386

Appui au projet de la RÉGIM – Modernisation des outils de localisation/suivi/gestion des autobus en temps réels

CONSIDÉRANT QUE la RÉGIM, responsable du transport collectif sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine, désire mettre en place un projet de modernisation de ses outils pour permettre entre autres la localisation des autobus en temps réels, la recherche de trajets et la réservation en ligne permettant ainsi d'améliorer et d'optimiser les services de transport;

CONSIDÉRANT QUE ce projet peut engendrer des retombées positives pour le territoire des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE ce projet rejoint des objectifs de la Stratégie énergétique du territoire des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été déposé au FARR-Îles-de-la-Madeleine pour un montant correspondant à la proportion du territoire dans la région et qu'une demande a également été faite au FARR-Gaspésie en proportion du poids des MRC gaspésiennes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 novembre 2019

que le conseil de la Communauté maritime appuie et confirme son intérêt à la réalisation du projet « Modernisation des outils de localisation/suivi/gestion des autobus en temps réels » de la RÉGIM déposé dans le cadre du FARR-Îles-de-la-Madeleine.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM1911-1387

Adoption du Règlement n° CM-2019-11 sur la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec

ATTENDU QUE l'article 51 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec (LQ, 2018 chapitre 8) modifiant l'article 108.2.0.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), effectif à compter du 1^{er} janvier 2020, prévoit que le vérificateur externe d'une municipalité de 10 000 habitants ou plus, mais de moins de 100 000 habitants, ou celui désigné, selon le cas, doit vérifier, dans la mesure qu'il juge appropriée, l'optimisation des ressources de la municipalité et de toute personne morale ou de tout organisme visé au paragraphe 4^o ou 5^o du premier alinéa de l'article 85 de la Loi sur la Commission municipale (RLRQ, chapitre C-35) et qui est lié à cette municipalité de la manière prévue à ce paragraphe;

ATTENDU QUE l'article 108.2.0.2 de la Loi sur les cités et villes prévoit qu'une municipalité visée à l'article 108.2.0.1 peut, par règlement, confier à la Commission municipale du Québec le mandat de vérification prévu à cet article et que ce règlement ne peut être abrogé;

ATTENDU QUE le conseil de la Communauté maritime désire confier à la Commission municipale du Québec le mandat de vérification de l'optimisation des ressources de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine ainsi que de celles de toute personne morale ou de tout organisme visé au paragraphe 4^o ou 5^o du premier alinéa de l'article 85 de la Loi sur la Commission municipale et qui est lié à la municipalité de la manière prévue à ce paragraphe;

ATTENDU QUE cette décision est principalement motivée par les raisons suivantes :

- il n'y a aucuns frais pour la Communauté maritime;
- le personnel de la Commission municipale du Québec détient une expertise spécialisée dans le domaine de l'optimisation des ressources;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 octobre 2019 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 novembre 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que soit adopté le règlement n° CM-2019-11 intitulé « Règlement sur la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

CM1911-1388

Avis de motion – Règlement n° CM-2019-12 pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec (Projet 12 logements à Fatima)

Le conseiller M. Roger Chevarie donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec (Projet 12 logements à Fatima).

CM1911-1389

Dépôt du projet de règlement n° CM-2019-12 pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec (Projet de 12 logements à Fatima)

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a instauré un programme-cadre qui a pour objet de favoriser la mise en place par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine de mesures visant à stimuler la revitalisation de la vocation résidentielle en déclin dans un ou des secteurs restreints de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ce programme est partagé en parts égales entre la SHQ et la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier de l'aide financière de ce programme, le propriétaire doit présenter une demande à la Municipalité et faire approuver ces travaux par cette dernière, conformément aux modalités d'application et des critères établis dans le présent règlement;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné quant à l'adoption d'un tel règlement séance tenante;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi, tout projet de règlement doit être déposé à une séance préalable à celle de l'adoption d'un règlement;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 novembre 2019

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt du projet de règlement n° CM-2019-12 séance tenante.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Matières recyclables au CGMR – Commentaire sur la récupération du déclin de vinyle
- ❖ Génératrice au Centre multifonctionnel de L'Île-du-Havre-Aubert – Offre d'équipement à vendre par le Centre de services partagés du gouvernement du Québec
- ❖ Contrat de vidange des boues de fosses septiques – Effets négatifs possibles pour les fosses septiques qui fonctionnent bien.

CM1911-1390

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 19 h 30.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier